

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1706)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 27**

Après l'alinéa 3, insérer les quatre alinéas suivants :

« 1° *bis* L'article L. 532-2 est ainsi modifié :

« *a*) Les mots : « , L. 211-12 et L. 217-6 » sont remplacés par les mots : « et L. 211-12 » ;

« *b*) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« L'article L. 217-6 est applicable à Wallis-et-Futuna dans sa rédaction résultant de la loi n° du d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.